CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE D'IBERVILLE.

Le lundi 9me jour de décembre 1833, par le soussigné, juge de paroisse et juge de la Cour des Preuves en et pour la paroisse d'Iberville; il sera exposé en vente au plus fort enchérisseur les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu David Lanier, ainsi que des propriétés appartenant à la société de Lanier & Keller, savoir :

1o. Le bel établissement, et bien connu comme appartenant anciennement à Louis Désobry, sous le nom de l'Hôtel des Voyageurs (Travellers' Hall) situé dans le village de Plaquemine (Paroisse d'Iberville,) consistant en un terrain de cinquante six pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre cent vingt pieds de profondeur, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent : savoir—Deux bonnes maisons, très-bien calculées pour la réception des voyageurs, une bonne cuisine, magasin, écuries &c. &c.

2o. Un MORCEAU de TERRE situé sur les derrières du village ci-dessus, contenant environ deux cent cinquante sept pieds de face sur dix arpents de profondeur, établie en briqueterie.

3o. TROIS ESCLAVES, trois voitures à quatre roues, chevaux, boeufs de tire, charriots, *waggons*, charettes divers et une quantité de mobilier convenable à l'établissement.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE:

Le mobilier, payable en mars 1834.

Les esclaves, moitié, payable en mars 1834 et moitié payable en mars 1835.

Le terrain devant et l'établissement payable, treize cent trente trois piastres et un tiers comptant, le jour de la vente, avec intérêt sur la dite somme depuis mars 1833, à raison de dix pour cent par an, jusqu'au paiement ; *treize cent* trente trois piastres et un tiers payable en mars 1834, et une pareille somme payable en mars 1835, et le surplus du prix d'adjudication payable en mars 1836.

Le morceau de terre sur les derrières du dit village, payable six cent trente trois piastres et un tiers en mars 1834; une pareille somme payable en mars 1835; et le restant du prix d'adjudication payable *en mars* 1836. Chacun des dits paiements portera un intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir d'un an avant leur échéance.—Les acquéreurs fourniront leurs billets, payables au bureau du Juge de Paroisse, avec caution solidaire à la satisfaction de l'administrateur, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, après l'échéance, jusqu'au paiement—Hypothèque spéciale sera retenue *sur les terres et* les esclaves jusqu'à final paiement.

Paroisse d'Iberville, 29 octobre 1833.

11 nov—4, 1os JOHN DUTTON, juge.

J. R. PUTNAM, *DENTISTE.*

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il demeure actuellement dans la maison récemment occupée par ... Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, où on pourra le trouver depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, prêt à remplir les devoirs de sa profession. Il invite les personnes qui voudront l'employer et le consulter, à venir chez lui vu qu'il lui est incommode de sortir durant cette partie de la journée (excepté les cas d'indisposition), il a pour les personnes qui l'honoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des appartements de sa famille, où elles peuvent être tout-à-fait en particulier pendant l'opération ou en attendant ses services s'il se trouvait occupé. *Ses prix sont ceux* sanctionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira ... pour les personnes de moyens limités ou pour les familles qui l'honoreront de leur confiance ; dans ce cas il ... une déduction raisonnable. N'ayant aucun aide et ... toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident ... ne peut tenir de comptes et collecter lui-même ce qui ... dû, il prie donc les personnes qui recevront ses services de vouloir bien régler au moment ou aussitôt qu'il sera jugé convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à cet effet. Il espère que l'on sera ponctuel aux rendez-vous donnés, ou qu'on l'avertira à temps, la négligence à cet égard pouvant être d'un grand inconvénient pour d'autres personnes, et *lui causant toujours à lui même* une perte de temps. Il prie les personnes qui lui doivent pour services rendus durant la dernière saison de vouloir bien venir régler leurs comptes. 30 nov

---

GARLEPIED & Cie.

CHAUDRONNIERS, POMPIERS, HYDRAULICIEN ET MECANICIEN.

RUE CONDE, No. 49,

Entre les rues Dumaine & St. Philippe.

A L'HONNEUR de prévenir MM. les habitans de la Louisiane qu'il fabrique toutes sortes de Chaudières à Sucre, à Cuite, à Rafinerie, Lampes, Cuillers et Ecumoires à Sucre, &c. &c.

Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs distillateurs, tels que Dérone, Baglioni, Dérode, Zie. Adam, Bérard, &c. Il est lui-même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que celui de Dérone et de Baglioni offre à Messieurs les fabricants de Rhum et de Tafia, les mêmes résultats pour les quantités qualités et pour la rectification des Alcools et beaucoup plus de sécurité dans le travail sans être assujetti à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à cornue, à la Chaptal, à la Beaumé, &c.

Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel alambic rectificateur donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.

Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui qui doit le conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à incendies, à Arrosage montées sur brouette, Pompes de puits aspirantes, foulantes et élévatoires (dites anglaises) Pompes à irrigation enlevant une très grande quantité d'eau avec une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucune espèce de frottement quelconque et ne pouvant pas se déranger en aucune manière. Il en construit dans le même genre pour enlever les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne laissent rien à désirer pour le service et la solidité et qu'il garantit de tout dérangement.

Il fabrique également des Gardes-robes ou sièges inodores à soupapes hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune odeur, les matières fécales y séjourneraient-elles un mois et plus.

Il fabrique encore des Fontaines à filtrer pour épurer dans très peu de tems une assez grande quantité d'eau potable sans le secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes sortes de Chaudières à Bière, à Teinture, à Suif, à Cire; Baignoires et leurs cylindres; dito à fourneaux; toutes sortes d'établissements de bains soit publics ou pour maisons particulières; Batteries de cuisine en cuivre et en tôle; Couvertures de maison, dalles, tuyaux de dessente, de conduits et robinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le grand Hôpital de Bordeaux.

Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la fabrication de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en zinc.

La modération de ses prix, le fini et la solidité qu'il donne à tout ce qui sort de son attelier, le mettant à même d'assurer les personnes qui l'honoreront de leur confiance qu'elles auront lieu d'être satisfaites. 9 sept

---

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1833.

AVIS est par le présent donné, que conformément à une requisition présentée à la Direction, et aussi, conformément à la 15e. section de l'acte pour incorporer la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, une assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu à l'hôtel de Bishop, encoignure des rues du Camp et de la Commune, le samedi 14 décembre prochain, à 10 heures du matin, "pour prendre en considération la manière dont les affaires de la dite banque sont conduites, et plus particulièrement pour délibérer sur l'endroit convenable pour l'établissement de ladite banque."

Par ordre de la direction,

11 nov WM. G. HEWES, président.

EN déchargement du navire Rachel & Mars, de Liverpool, Nankins bleus; robes imprimées, robes blanches; madras et maxulis; mouchoirs de batiste; bas de coton; demi-bas de laine; toile à chemise, coton gros, indiennes merinaoks; mousselines imprimées, bretelles; imprimés et brochés du Havre; 16 balles de toiles imprimées, françaises; 4 do. imprimées pour robes, en vente chez

21 nov KENNEDY, DUREL & Co.

PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAUX.

EN débarquement du navire David Cannon de Liverpool et à vendre par le soussigné un bel assortiment ... fayence, dans lequel se trouvent plusieurs services de ... des plus nouveaux dessins. ...

... magasin. Faience de toutes qualités, verres à Champagne, verres à vin et à liqueur, carafes, gobelets taillés et unis, moutardiers, sortes liqueurs, huiliers, services en porcelaine, tasses et secoupes do., bols et secoupes do. bols à punch do. beurriers do. moutardiers do. ... commune en tout genre ainsi qu'une facture de fayence choisie exprès, pour le marché du Mexique et ayant droit au drawback.

27 nov ... Rue de Vieille Levée, No. 37.

VIN DE TENERIF en demi pipes et quart de barriques, à vendre par

22 nov HAGAN, NIVEN & Co.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1o. Adéline, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, *cuisinière et repasseuse, maladive.* 2o. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, adonnée au vol. 3o. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisiniere, blanchisseuse et repasseuse. 4o. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5o. Joseph grif créole âgé de 29 ans environ, charretier et manoeuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1o Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve a environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, fermant de 4 dégrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringter, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St-Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant l'ilet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour recours, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de répartion.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement ; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2, ... ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et clairevoyé neuf, &c. *C'est un bien très agréable, muni de beaucoup* d'arbres, tels que, chênes, tacatpas, cèdres, Pillas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une *manufacture, moulin à planches, dépôt* d'animaux, jardinage ; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions avant la vente. 18 nov—9,2ps

---

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Un **TERRAIN**, *situé à l'encoignure des rues de* la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, *sur environ 60 pieds de profondeur ; ensemble* la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—18

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 décembre, 1833, à midi, il sera exposé en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert B. Shanks, 8 actions de la Banque des Artisans et Commerçants, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

Et le même jour, il sera vendu devant mon bureau à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, et consistant en un lot de hardes, une montre &c. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Constance Usé, décédée veuve de Silvère Millet, la propriété et l'esclave ci-après décrite, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné sous le No. 2, de l'ilet No. 43, et mesurant 60 pieds de face à la rue de *l'Annonciation sur 120 pieds de* profondeur.

2o. Une négresse nommée FRANCOISE, âgée d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à six mois et le tiers restant à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

23 nov W F C DUPLESSIS, régister

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 décembre 1833, à midi, jexposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Mathias Gomez, la propriété, ci-après décrite, savoir :

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Ste. Marie, audessus de cette ville, et désignés sous les Nos. 5 et 6, sur un plan de 17 terrains auparavant appartenant à Samuel Herman & fils, *dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville,* et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire en cette ville, le 24 janvier 1831; le dit lot No. 5, mesurant (mesure française) 24 pieds à la rue St. Joseph et 86 pieds 8 pouces à la rue Lafayette, borné d'un côté par le lot No. 4, sur la ligne duquel il mesure 84 pieds, et de l'autre côté par une partie du lot No. 6, sur la ligne duquel il mesure 44 pieds 11 pouces ; *le dit lot No. 6,* (mesure américaine) 25 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, et est borné d'un côté par les lots No. 5 et 4, sur la ligne de division desquels il mesure 68 pieds 11 pouces, à droite par la propriété maintenant ou auparavant appartenant aux héritiers Gravier, sur la ligne de division desquels il mesure 75 pieds et dans la profondeur par une partie du lot No. 3, sur la ligne de séparation duquel il mesure 24 pieds 7 pouces ; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: $2400 payables comptant, avec intérêt sur $841, 66 2-3 à partir du 2 de mars 1833, et sur la somme de $1558, 33 1-3 a dater du 25 janvier 1833; $841, 66 2-3 payables le 27 février 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $1558, 33 1-3 le 22 janvier 1834; $2,400 le 27 février 1835: $2,400 le 27 février 1836 et $2,400 le 27 février 1837; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

16 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les deux esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Brock, savoir: Une négresse nommée Betsey, *âgée d'environ* 18 ans, domestique de maison; et un nègre nommé Frank, âgé d'environ 50 ans, adonné à l'ivrognerie.

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 nov

---

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, les esclaves suivants savoir :

Un nègre nommé WILSON, un nègre nommé Julien Gilbert dit Sylvain, fils de Julien; Fanny, négresse et son enfant. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

18 nov W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Cariau, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Georges, nègre âgé d'environ 24 ans, bon sujet et cigarrier.

Amikey, négresse d'environ 60 ans, un peu blanchisseuse.

Jean-Louis, âgé d'environ 11 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue des Ursulines sur 116 pieds de profondeur, sur lequel se *trouve construits* une maison en briques de trois appartements, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée, une chambre dans le comble et une cuisine en briques à deux étages dans la cour.

Conditions de la vente : Les esclaves à 1 an de crédit, et le lot de terre et les bâtisses à 6, 12 et 18 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 nov

---

105 TIERCONS de riz en magasin et à vendre par

22 nov HAGAN, NIVEN & Co.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 19 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Townsend, les esclaves ci-après décrits, savoir :

William, nègre âgé d'environ 35 ans; Grace, mulâtresse *âgée d'environ* 45 ans; Sarah, *négresse âgée* d'environ 14 ans et Melinda, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypotèque spéciale.

Par ordre de la cour,

18 nov W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Succession de Gabriel Jason h. c. l.—Isaac Boissière *contre* les héritiers de Gabriel Jason h. c. l.—*En vertu d'un jugement rendu en cette affaire* par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, vendredi 20 décembre, 1833, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain, situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et de la Paix, désigné par le No. 162, et mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 90 pieds de profondeur et ... rue de la Paix ; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions ... 0 payables comptant, et la balance à ... et ... mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

18 novembre W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 20 décembre 1833, à midi j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Julien Blanchard, les esclaves ci-après nommé et décrits, savoir :

Théodore, négresse de 40 ans; créole de St. Domingue, blanchisseuse, et son enfant Etienne, négrillon de 4 ans.

Daphné, fils de Théodore, nègre créole de ce pays-ci, âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, *rég.*

Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 nov

---

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 11 décembre 1833, à 10 heures du matin; il sera vendu, dans une maison, faisant partie de la rangée de bâtisses de Morse, sur la rue des Remparts, et qu'occupait feu William Clay, les effets mobiliers, appartenant à sa succession, et consistant *en 1 sofa, chaises, chenets,* pelle et *pincettes, bois-de-lits,* tables, armoires, glace, lavados, side-board, verrerie, faïence, couteaux, chandeliers, tapis, couvertures de laine, plateaux, 1 baignoire, batterie de cuisine, hardes, damejeannes, 1 cuve, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

27 nov W F. C DUPLESSIS, *rég*

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de Ramon Mon y Fon—*Avis est par le présent donné aux créanciers* de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Garnier et Antonio Rivas, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologné, les fonds entre ses mains répartis *conformément au dit compte, et les dits exécuteurs testa*mentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

29 nov W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de Etienne Sucko—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L M Reynaud, exécuteur testamentaire de la succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit L M Reynaud déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité Par ordre de la Cour.

29 nov W F C DUPLESSIS, *régister.*

LE soussigné offre à vendre des Vins de différentes qualités, reçus dernièrement de Bordeaux par les derniers arrivages et ayant droit au drawback.

500 barriques Vin de Montferrand, St-Estèphe, Pauillac, St. Julien et Haut-Brion; 200 barils Vin blanc de Barsac, Preignac, Carbonnieux et Haut-Sauterne, 200 caisses Vin rouge, Médoc, Panillac, St. Julien, Pomys, Château-Margaux, Gruau-Larose, Léoville, Lafitte &c ; 300 caisses Vin blanc, Barsac, Preignac, Sauterne, &c.; 200 dito Prunes fraiches, 30 dito Marasquino de Zarah ; 15 dito Curaçoa de Hollande ; 30 paniers Anisette ; 200 caisses Liqueurs assorties ; 250 sacs Bouchons assortis, pour bouteilles et damejanes ; 8 caisses Serrures assorties pour malles, de 4 à 12 pouces; 2 dito Serrures en cuivre et en *fer pour armoires.*

P. O. SORBE,

2 déc 118, rue Royale

BON MARCHE—Le soussigné vient de recevoir un assortiment complet de bottes en peau de veau, maroquin, veau marin et buffle, toutes fabriquées dans le dernier genre. On les vend à la douzaine ou à la paire et à meilleur marché que dans tout autre magasin.

AYER & CO, rue de la Levée,

30 nov No. 40, près des magasin bleus.

LES propriétaires de terrains au faubourg Marigny, dans la rue d'Enghein, au premier second ilet, pourraient les vendre en s'adressant à

LAROCHE & GAUTIER, courtiers,

27 nov rue de Chartres, No. 169

ACTIONS de la compagnie de la Presse à coton à Vapeur de la Levée, à vendre par CHS. HATREL,

27 nov *rue de Chartres, No. 123*

FUTAILLES—96 jeux de futailles, en débarquement du brick Hebron, de Newburyport, à vendre par 26 nov LINCOLN & GREEN

ACTIONS de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, à vendre par CHS. HATREL,

28 nov *rue de Chartres, No. 123*

A VENDRE par le soussigné 1250 cordes de bois de frêne de 4 pieds de long avantageux à l'usage des bateaux à vapeur, livrables à *5 milles au-dessous de la ville* et du même bord du fleuve. On pourra traiter par lot de cent cordes,

CHS. HATREL,

26 nov rue de Chartres, No. 123

BOUTEILLES ANGLAISES.

150 PANIERS Bouteilles anglaises à vendre par F. H. PETITPAIN,

26 nov. rues Chartres et Toulouse.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Nelle.-Orléans, 26 novembre 1833.

AVIS est par les présentes donné qu'un reçu en faveur de George Eustis, en date du 12 juillet 1833, pour une de $1000 de la premièse souscription au fonds capital de cette *institution,* a été perdu ou égaré et que demande a été faite des certificats aux quels ce reçu donne droit.

Par ordre de la direction,

28 nov H. G. BECHTEL, secrétaire.

THEODORE NICOLET & Co., ont transporté leur bureau de la rue Royale à la rue Toulouse, No. 30, entre Chartres et Levée. 25 nov

---

A VENDRE par les soussignés, 42 boucauts Sucre première qualité en débarquement du bateau la Vengeance, vis-à-vis le ferry.

25 nov THEOD. NICOLET & CO.

AVIS.—JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER Ayant formé une société sous la raison de J. Willcox & Co., de la Nouvelle-Orléans, et Willcox & Baker, à New-York, ont ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, No 5, où ils en tiendront un grand assortiment, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront à des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir les voir. 15 nov—1 m

---

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à dater du 20 courant, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Jirod, *Café au lait, à l'eau, Chocolat, thé simple, Bavaroise au chocolat, Bishop, &c.* Le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.

13 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payera les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov ☞

BOIS DE CYPRE—40,000 pieds Planches de cypre coupées dans la bonne saison, et exemptes de saps, maintenant dans un chalan au lieu des déchargements, à vendre par TOURNE & BECKWITH,

23 nov rue de la Nouvelle-Levée, Nos. 28 et 29

TOILE à draps de Russie, &c—12 balles toile à draps grise, de la manufacture du pays; 20 do. de Russie, 10 do. Diaper, en débarquement et à vendre par

23 nov LINCOLN & GREEN.

BOIS DE CAMPECHE—100 tonneaux bois de Campêche, de première qualité et en vente chez

JULES LE BLANC,

23 nov rue Royale, No. 103

RUBANS DE SOIE propres pour le marché, récemment reçus et à vendre par

JULES LE BLANC,

23 nov rue Royale, No. 103

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, en vendre par JULES LE BLANC,

23 nov rue Royale, No. 103

ON désire louer une maison pour une famille peu nombreuse; le loyer ne devra pas excéder 50 piastres par mois. On aimerait assez que ce fut entre la rue du Canal et St. Pierre. Pour renseignemens, s'adresser à

AYER, DELANY & CO,

22 nov Rue de la Levée, près des magasins bleus.

SANGUES—Les soussignés viennent de recevoir des sangsues de choix et offrent de les vendre à un prix très raisonnable. H. BONNABEL & FRERES,

nov rue Tchoupitoulas

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jean Guillot *vs.* Charlotte Bonifay et Gentil.

EN vertu d'un ordre de vente et de saisi à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 2 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, mesurant 20 pieds de face sur le dit bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, et s'élargissant de 30 pieds sur le derrière, avec un privilège sur le dit lot, saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 5 décembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, 1 comptoir, étagères, caraffes, barriques vides, et divers bouteilles de liqueurs, et tout le contenu du magasin, saisis à la poursuite de J. Ball & co.

25 nov B. BEAUREGARD, marshal

J Wilcox *vs.* A L Plough; E D Davis *vs.* le même.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 9 décembre, *à 4 heures, sur* les lieux, rue St. Charles & Canal, 1 bibliothèque en acajou, une demi douzaine de chaises en acajou, une demi douzaine, do. commun; portraits et ornements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 nov B. BEAUREGARD, marsal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour cité, j'exposerai en vente lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 4, dans l'ilet No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le même jour, le nègre nommée Suzan, saisis à la poursuite de Jean Bounin et A. Dray.

26 nov B. BEAUREGARD, marshal

John Thompson *vs.* le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, *vs.* le même, J Scanson *vs.* do. J Nunito *vs.* do. J Gibson *vs.* do. J Kelley *vs.* do. J Risey *vs.* do. J Farnum *vs.* do. J P Ming ton *vs.* do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Blough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire cidessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D. Abbott *vs.* Cepitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires; R Leary *vs.* le même, C Sponster *vs.* do. J M Sawyer *vs.* do. Mme. Brown *vs.* do. E Johnston *vs.* do. H Gruner *vs.* do. S Reed *vs.* do. W Robinson *vs.* do. M Willis *vs.* do. Jh Hunters *vs.* do. Jh Jamin *vs.* do. Willington *vs.* do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur *Hylander, ses agrès,* apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN *vertu de deux writs de* fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John *Arrowsmith* et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

John A Zander vs. Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adresé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 nov B. BEAUREGARD, marshal

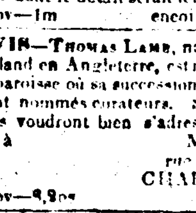

Mme. **BRIGOT**, a l'honneur de prévenir les dames que son mari, de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de **MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES.** Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.

5 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

AVIS—THOMAS LAMB, natif du comté de Westmoreland en Angleterre, est mort le 25 janvier 1833, dans cette paroisse où sa succession fut ouverte et les soussignés dument nommés curateurs. Ses héritiers et autres intéressés voudront bien s'adresser pour plus de renseignements à MAURICE CANNON,

rue Tchoupitoulas, No. 11, ou à

CHARLES PATTERSON,

8 nov—9,9os rue Philippa, No. 111

LES soussigné ont reçu par le navire New-Jersey, 12 boites Panacée de Swaim, 12 do. catholicon de Pottery; rhubarbe en racine; do en poudre; orge mondée; graines de lin; potasse; seringues de toutes grandeurs; do. pour les enfants très soignées; essence d'anis; bergamote, menthe poivrée; neloli; fene ille; cantaridine; acide prussique, médicinal. On trouvera aussi toutes sortes de préparations chimiques modernes. Plus, sangsues de première qualité.

22 nov F. ORIOL & Co.

VINS—100 paniers Champagne, 1re. qualité.
150 vin de Médoc.
40 barils vin rouge de Bordeaux.
50 paniers Chablis.
40 paniers Pomard.
20 Château-Neuf du pape, reçus et à vendre par JULES LE BLANC,

23 nov rue Royale, No. 103.

ON demande de deux ou trois cents actions (plus ou moins) de la Banque du Commerce. S'adresser à LAROCHE & GAUTIER,

20 nov courtiers, rue de Chartres, No. 169

THE—500 caisses de 13 livres, thé gun powder, nouvellement importé; 310 do. de 6 livres do. do.; 400 do. de 13 livres Young Hyson, en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 nov rue des Magasins, No. 80.

PAPIER D'ENVELOPPE.—600 rames en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,

20 novembre rue des Magasins, no. 80.

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 350 do. à 5 miles au-dessous de la ville et de ce bord ci. CHS. HATREL,

19 nov rue de Chartres, No. 123

EN débarquement des navires Balauchan, Talma et Anne-Louise, venant de Bordeaux et à vendre par P. LAFAYE, rue Royale, No. 147, un assortiment de vins vieux, des Crûs de St. Emilion, Canon, Pomeral, Cote, Fransac, Grave, Médoc, &c.—1825, 1827 et 1828—Vins blanc de Grave en demi-barriques, 1825—aussi 28 futailles de 30 et 40 gallons Eau de Vie Cognac, 1828 et 1821, 18 pipes vieilles Eau de Vie—9 demi pipes Eau-de-vie aromatisées à l'usage des liquoristes, &c.—Le tout ayant droit au Draw-back.

Et d'exportations antérieures, vins assortis jusqu'à l'année 1822 et Vins de caisses. 16 nov

---

17 CAISSES Sardines à l'Huile, en débarquement du naviere New-Orleans, à vendre par

JULES LE BLANC,

30 oct rue Royale, No. 103

RECU par le navire Gen. Hand, de Marseille et à vendre par les soussignés, 3 caisses Opium de Thèbes, (Egypte) de qualité supérieure.

18 oct T. NICOLET & Co.

EAU-DE-VIE—30 pipes d'Eau-de-vie, reçue par le Talma, venant directement de Bordeaux, à vendre au débarquement et chez le soussigné.

L. G. SASSINOT,

13 nov—6 rue St. Louis, No. 90

RECU par le navire Cecilia, venant de Nantes, Gelée de Groseilles, de cerises, de pommes, de noix, d'abricots, de mirabelles, de poires, de framboises, de pêches, de fraises, boites de ferblanc, conserves de Colin et en pôts; Fruits en bouteilles, tels que fraises, mûres, framboises &c. de Colin; pâtés truffés de toute sorte; Kirchwaser de la Forêt Noire; cerises à l'eau de vie; sardines de Colin, &c., fromages de Gruyère, &c., à vendre par

J. E. LOREIHLE, successeur de Lanavit.

encoignure Bourbon & Douane.

P. S. Mr. L. a à vendre, très bon marché, un bon piano forte. 30 nov

---

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1833.

LA Banque prend des traites sur Paris, et sur le Hâvre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payable à Paris.

26 nov—3 RICHARD RELF, caissier.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orleans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président

---

FOIN, VIN ET FRUITS.

EN débarquement du navire Natchez, 314 bottes de foin du nord; 103 paniers Vin de Champagne blanc, mousseux; 100 boites grapes de raisins; 100½ do. do.; 100 boites et 100½ raisins Muscat; 100 do. en grains; 100½ de. do.; 20 barillets do. do.; 50 boites pruneaux frais, s'adresser à I. OGDEN & Co,

26 nov rue du Canal, No. 72

A VENDRE—3,000,000 barils de COQUILLES livrables à Barataria et à vendre par

27 nov—2m F. SAUTON.

DROGUES, MEDICAMENS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir et ouvrent en ce moment 300 ballots formant un assortiment complet de drogues, médicamens, préparations chimiques, remèdes secrets, parfumeries, instruments de chirurgie, couleurs, huiles, &c. Les dits articles ayant été choisis, par l'un des associés, pendant son séjour à New-York, Philadelphie et Baltimore, *sont garantis de première* qualité et seront vendus à des prix raisonnables. Messieurs les marchants de la campagne et les droguistes sont invités à venir examiner l'assortiment au No. 89, rue de Chartres.

30 oct DUCONGE & PEYCHAUD.

LEGION DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent de si glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouadres de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les officiers de la Légion sont invités à se réunir dans la maison de ville, dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,

27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

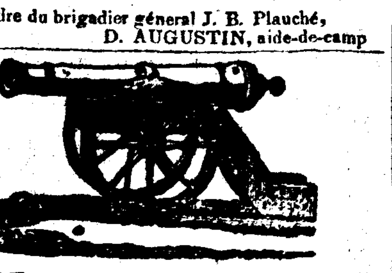

BATAILLON D'ARTILLERIE.

FETE DE SAINTE-BARBE:—Le bataillon prendra les armes, dimanche 8 décembre, à 8 heures précises du matin—équipement complet, bouquet au fusil.

Veste et pantalon bleus.

Il y aura une quête à l'Eglise, en faveur de l'Hospice des Orphelins. Par ordre du major.

28 nov A. SCREIBER, adj. major

ETAT DU TENNESSEE,
COMTE' DE MADISON.

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet* 1833.

John T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs contre *Benj. F. West,* défendeur. } Saisie *in assumpsit.*

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas donné sécurité pour la demande, ni offert main levée de l'hypothèque, ni plaidé. La cour est donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les *dommages* et pertes qu'ils ont supporté par la non exécution de l'*assumpsit* dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est ordonné que le shérif fera venir un juri pour s'en quérir des dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant six mois à l'expiration de quel temps il est de plus ordonné que le dit défendant apparait-a en personne. *pour donner caution* pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque sur la propriété et plaider sur la demande. Autrement il sera pris un jugement final; et il est de plus ordonné qu'une copie de cet ordre sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans,* journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,

15 nov—24 H. W. McCORRY, greffier.

A VENDRE par le soussigné, pour clore une facture, Soie à coudre, et Bas de soie, ayant droit au drawback ; 5 caisses de Soie à coudre première qualité et de différentes couleurs, assortie expressément pour le marché mexicain ; 4 caisses Bas de soie patentés, dito.

2 déc P. O. SORBE, 118, rue Royale

AVIS—J. & J. DARRAMON, ont transporté leur fond de marchandises vis-à-vis leur ancienne demeure au No. 20. Ils invitent de nouveau les personnes qui leur devaient au 21 aout dernier de venir régler.

29 nov

DENTS NATURELLES.—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, qui feront les memes fonctions que les naturelles.

Dr. PLOUGH,

2 nov Dentiste, rue de Chartres, No 7

LES soussignés informent le public et leurs amis en particulier, qu'ils viennent de former une société traitant du Courtage en tout genre, sous la raison de Laroche et Gautier. Par l'exactitude et la précision à s'acquitter des affaires qui leur seront confiées, ils espèrent mériter la confiance et l'encouragement de leurs commettans.

H. LAROCHE.
J. M. O. GAUTIER.

4 nov—1m Rue de Chartres, No. 169.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il a reçu par le navire Salem, de France, un assortiment de bijouteries joailleries, orfèvreries, placages, bijouteries fausses, nouveautés chapeaux, d'hommes, jouets d'enfans de toute espèce, fournitures de bijouteries pour la fabrication, un joli assortiment de cartonnage nouveau. Il continue comme par le passé à monter des brillants, et fait toute espèce de raccommodage.

J. ANGLAIRE, No. 231,

20 nov—15 rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine.

MADERE.—20 boucauts, première qualité ; importé l'année dernière, à vendre par

TIERNAN CUDDY & CO,

20 nov rue des Magasins, No. 80.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renee Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre *vingt-dix jours* qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

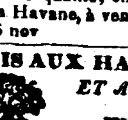

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 19e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.

GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

CAFE' ET CIGARRES.

44 SACS de Café, et 16 milliers Cigarres de première qualité, en débarquement de la polacre Viscayna de la Havane, à vendre par F. H. PETITPAIN,

15 nov Rues Chartres & Toulouse.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

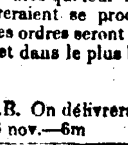

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC,

25 nov rue Royale, No. 103

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

19 nov rue Royale, No. 117

PAROISSE JEFFERSON,
20 novembre 1833.

LES Propriétaires non-résident de la Paroisse de Jefferson, sont notifiés, d'avoir à payer dans les trente jours, à partir de cette date, au bureau du shériff de la dite paroisse, leur taxe pour l'année 1833.

27 nov J. CHARBONNET Jr. Shériff.

SCHONINGER, *rue de Chartres, No. 164, entre Toulouse et St.-Pierre,*

A l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il vient d'arriver de Paris avec un assortiment complet de Chaussures françaises pour les *dames,* ainsi que des Brodequins de toutes couleurs. Il tient aussi une quantité de cuirs français, veaux cirés et tiges de bottes extrêmement souples et de bonne qualité ; peaux de moutons de toutes couleurs.

Il a, de plus, à vendre, un joli billard français d'un goût moderne, ayant un éclairage d'une nouvelle invention, pour faciliter les joueurs. 26 nov—8ur

---

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du brick Justave Ernest, de Bordeaux : 25 pipes Eau-de-vie de Cognac, 4ème. preuve; 12 demi-pipes vieille Eau-de-vie fine Champagne; 12 demi-pipes vieille Eau-de-vie de Cognac de 1815; 30 milliers Bouchons longs par sacs de 500; 150 paniers Annizette superfine. Aussi, en débarquement de la barque Œdipe, de Bordeaux : 200 petites boites de pruneaux.

CARRIERE & BORDUZAT,

20 nov rue St. Louis, No. 11

DROGUES FRAICHES, &c.

RECU par le New-Orléans et le Napier, un grand assortiment de substances médicinales et de préparations chimiques, telles que Savons médicinal; Paraguay-roux; Eau de Lavande, de fleurs d'oranger, et de rose, Huile essentielle de limon, de rose, &c., 25 livres Sulfate de quinine de pelletier, une livre acétate et sulfate de morphine; Cantharides; Ether sulfurique; Fleurs de violettes; do. de pavot; Graines d'anis, &c.

H. BONNABEL & Co,

20 nov rue Tchoupitoulas

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu le mardi, 3 courant, vis-à-vis le nouveau marché, faubourg Ste. Marie, à 10 heures, le contenu d'une maison connue sous le nom de *New Market Retreat,* consistant en lits, linge de lit, tables, chaises, ci une quantité d'autres articles. Aussi, le contenu d'une buvette.

29 nov

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Ursulines, entre les rues Condé et Royale, maison de M. E. Lauve, le mobilier de M. Grailhe, consistant en lits, armoires, sophas, glaces, pendule, &c.

Conditions, à la vente : 28 nov

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 18 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, dans le chemin de Gentilly, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Pierre Guermeure Huchet Kernion, savoir:

23 Vaches, 3 Chevaux, 3 Mulets, 6 paires de Boeufs, un Fusil, un lot d'Argenterie et *quelques meubles* meublants.

Conditions: Jusqu'a $50 comptant, au-dessus de cette somme, à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 27 nov—5,2ps

---

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu vendredi, 6 décembre prochain, à 10 heures du matin, rue des Magasins, entre les rues Girod et Notre Dame, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Joré Estevanell.

Conditions: Comptant. Par ordre de la Cour des Preuves de cette ville. 25 nov

---

PAR T MOSSY & TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 5 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1o Une maison principale portant le No. 50, une cuisine, et une arrière cuisine construites sur un terrain situé rue Conti, entre Chartres et Royale; le tout devant être *démoli et enlevé* pour le 15 janvier prochain, à l'exception du mur mitoyen du côté de M. Kennedy qui devra rester intact et dans tout son entier.

2o Une autre Maison principale portant le No. 52, ainsi qu'une cuisine et une arrière cuisine, construites sur un terrain situé aussi rue Conti et contigu au précédent ; le tout devant être démoli et enlevé pour le 15 janvier prochain à l'exception du mur mitoyen du côté de M. Delachaise qui devra rester intact et dans tout son entier.

Et quant au mur mitoyen entre ces deux maisons, les acquéreurs en prendront chacun la moitié qu'ils devront aussi démolir et enlever pour l'époque susfixée.

3o Une grande cuve.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

N. B. Le carelage des cours appartiendra aussi aux acquéreurs. 21 nov

---

Propriété de valeur à vendre.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, mardi 17 décembre, à midi,

1o. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 196 pieds 9 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions: 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Javier 1835 aux meme taux d'intérêt.

2o. Un Terrain attenant au précédent ayant 92 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 196 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, cuisines, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, a quelle époque la livraison des dit lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risques de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la presse à coton $20,000 jusqu'au 23 juin prochain et les polices seront transférées à l'acquéreurs.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3o. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 69

Conditions: 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4o. *Phillis,* excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négrite de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Améila, agée de 6 ans.

5o. *Sally,* domestique de maison, âgée de 15 ans.

6o. *Mary,* ouvrière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 4? ans.

7o. *Hiram,* ingenieur, forgeron et maréchal.

8o. *Michael,* ingenieur, ... et presseur.

9o. *Willis,* presseur, charretier et domestique de maison

10o. *Paul,* pressier et charretier.

11o. *Billy,* presseur.

12o. *Kitt,* chauffeur et charretier.

13o. *Goodman,* chauffeur et charretier.

14o. *Charles,* presseur et ouvrier.

15o. *Ace,* chauffeur presseur et ouvrier.

16o. *Joe,* palfrenier. 17o. *Tom,* chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : *1 et 2 ans de crédit,* sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus devront être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais de conditions tous détails à leur *sujet quand ils en seront* requis.

Aussi, mercredi 18 décembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse a bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au-dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

J. W. ZACHARIE, } syndic.
19 nov H. W. PALFREY,

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves pour cette ville et paroisse, en date du 2 de ce mois, il sera vendu lundi, 9 du mois de décembre prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation de MM. Kernion, située le chemin de Gentilly, les effets mobiliers suivans, dépendant de la succession de M. Antoine Chevalier Doriocourt, savoir : Une Vache, 6 Mulets et un Cheval américain.

Conditions :—Comptant. 27 nov—5,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1o. Un **LOT DE TERRE,** situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2o. Un **LOT DE TERRE,** situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3o. Un **LOT DE TERRE,** situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 29 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartements, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4o. Un **LOT DE TERRE,** situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5o Trois **LOTS DE TERRE,** situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12?ps

☞ Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

Henderson & McMahon contre Roudes & Co.

VENTE par le Shérif de la paroisse de Jefferson.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par le juge Gayarré, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, pour du comptant, tous les matériaux de la savonnerie de MM. Roudes & Co., qui consistent en bois de charpente, briques et chaudières. La vente se fera sur les lieux, au faubourg Livandais, vis-à-vis la propriété de M. B. Buisson, samedi 14 décembre, à une heure de l'après-midi.

Paroisse de Jefferson, le 8 novembre 1833.

9 nov J. CHARBONNET, Shérif.

---

95 BALLES FOIN, en débarquement du brick Stanford, à vendre par

18 nov LINCOLN & GREEN.